



LA DIRECTION SE MOQUE DES AGENTS PUBLICS AU TRAVERS DE LEURS REPRÉSENTANTS !

En recevant une convocation en visio pour les CPN de suivi, le 2 juillet, **les élu.es ont sollicité la Direction Générale pour un report de ces réunions en présentiel en septembre.**

La DG n'a pas répondu à cette proposition de report et a maintenu les réunions comme elle l'entendait.

Les CPN de suivi ont donc eu lieu pour la première fois en visio le 2 juillet 2020.

- Alors que tous les Pôle emploi sortent du confinement et remettent en place du présentiel,
- Alors que tous les sites ouvrent au public sans vidéo portier,
- Alors que les réunions collectives reprennent à tout va dans toutes les agences,
- Alors que les MRS reprennent leurs recrutements collectifs.

La DG refuse de réunir les élus en CPN avec pour seul argument : « *le respect strict des contraintes sanitaires* ». Et pourtant, chaque CPN ne regroupe que 7 à 8 personnes maximum.

L'insistance des élu.es à tenir cette réunion en présentiel n'est pas que de principe. En effet, quoi de mieux qu'un échange direct, documents à l'appui, pour analyser, argumenter, nuancer l'appréciation d'une situation délicate et la défendre ?

Lors de cette réunion, où l'ordre du jour était d'échanger sur les opérations de carrières, les recours télétravail ainsi que la promotion des niveaux 3 reçus aux épreuves de sélection interne de niveau 4A, **la DG n'a eu de cesse de se référer aux règles qui régissent notre statut et a dit ignorer ce qui s'applique dans les régions et qui n'est pas réglementaire** : pour elle, seules prévalent les règles. Le reste et notamment les pratiques RH déviantes n'existent pas.

- Depuis 1 an certain.es lauréat.es des sélections de niveau 4A n'ont pas de proposition de poste. D'autres doivent encore justifier de leur capacité à occuper ce poste en passant par le processus de détection de potentiel des agents de statut privé (mission, entretien...) !...
- De même, la direction refuse la possibilité de télétravail alors que l'agent est reconnu personne handicapée et que la préconisation est faite par le médecin de prévention !...

Où est donc le respect des règles édictées par l'Etablissement ?

Pourquoi l'interprétation des textes va-t-elle toujours dans le même sens, c'est-à-dire au détriment des personnels publics.

Quand les élu.es ont interpellé la DG sur des situations d'agent.es non résolues depuis le 2ème semestre 2019, cette dernière a répondu : « *la nouvelle classification y pourvoira* »

Conclusion : au moment présent, pour résoudre une situation problématique passée, il faut espérer en son hypothétique futur.

**LES ÉLU.ES SNU EN CPLU ET CPN CONTINUERONT MALGRÉ TOUT
À RESPECTER LE MANDAT QUE VOUS LEUR AVEZ CONFIE
POUR DÉFENDRE LES SITUATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES.**



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr